

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/04/2015

Réception par le Prefet : 16/04/2015

Publication : 23/04/2015



Département  
**Haut-Rhin**

**Extrait des délibérations**  
du Conseil Départemental

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CG 2015-4-1-10

Séance du jeudi 16 avril 2015

**MOYENS MIS A DISPOSITION DES GROUPES D'ÉLUS**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSEE :** Mme JENN donne procuration à M. Michel HABIG

Le Conseil Départemental,

VU l'article L3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Départemental,

VU l'article L3121-24 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au fonctionnement des groupes d'élus,

VU le rapport du Président du Conseil Départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'affecter aux groupes d'élus un ou plusieurs collaborateurs,
- décide que l'enveloppe pour la rémunération de ce personnel est fixée à 30 % du montant total des indemnités versées chaque année aux Conseillers Départementaux,
- décide la répartition de ces crédits réservés annuellement au budget au chapitre 6586 – nature 65861 et spécialement affectés à cet effet selon la règle de proportionnalité en fonction du nombre d'élus composant chaque groupe. Pour ces personnels, cette dotation comprend la rémunération principale, les accessoires indemnitaires, l'ensemble des charges sociales, les frais de déplacement, les frais de formation, les prestations sociales et le coût de la médecine de prévention,

- décide d'affecter des locaux administratifs aux groupes d'élus au sein d'un bâtiment du Département et dont la surface permet d'accueillir un ou plusieurs de leurs collaborateurs affectés,
- décide de doter les groupes d'élus de mobilier de bureau, de matériel informatique standard à raison d'un poste bureautique par collaborateur avec imprimante, d'un téléphone fixe par collaborateur et d'un télécopieur par groupe d'élus, les frais de fonctionnement de ces matériels étant pris en charge par le Département,
- décide d'attribuer aux groupes d'élus un crédit couvrant les fournitures de bureau et la documentation dans la limite de 400 euros par élu membre du groupe d'élus et par an.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté  
voix contre  
abstentions